

## Patrimoine Phares et Balises



### Maison-feu de Tévennec (Raz de Sein) : retour de la croix

Allumée en 1874 pour baliser les approches nord du Raz de Sein, la maison-feu a été édifée sur l'îlot mythique de **Tévennec** (de « Tavenok » en breton : petite falaise) dont l'histoire remonte aux temps des légendes celtes... Cet endroit particulièrement isolé et son atmosphère délétère ont eu raison de nombreux gardiens devenus fous ou décédés accidentellement. En 35 ans, gardiens et familles se sont succédés dans ces lieux jugés si inhospitaliers que certains ont demandé leur mutation quelques semaines après leur débarquement. Le phare de Tévennec serait damné, selon la légende. En 1910, l'administration décide de rendre le feu permanent et de **supprimer le gardiennage**. Tévennec entrait dans la légende des hauts lieux du patrimoine des phares et balises. Considérant que l'état de délabrement de la maison-feu menaçait de la faire disparaître, la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises, qui a signé avec les services de l'État une convention, a pris en charge **sa restauration pour en faire, à terme, une résidence ouverte aux artistes**. La Fondation du Patrimoine accompagne le projet Tévennec.

En septembre 2012, une équipe de dix membres de la SNPB séjourna sur Tévennec pour un week-end de travaux. C'était la première fois que l'on y dormait à nouveau depuis tant d'années... ! Cette mission avait pour but de préparer le retour de la croix sur le rocher.

La réputation sulfureuse de l'îlot avait conduit à la pose d'une **croix en pierre en 1893** pour exorciser les lieux. Scellée au point culminant de l'îlot et bien que de dimensions modestes, elle fut plus tard brisée par la tempête. **Une nouvelle croix, en fer forgé épais, fut ré-installée au début du XX<sup>ème</sup> siècle**. Elle dura jusqu'à l'ouragan de mars 2009 qui l'emporta. La SNPB a voulu, au nom du symbole des lieux, poser une nouvelle croix de bonnes dimensions et en fer forgé selon la tradition et protégée de la corrosion, ce qui a été réalisé dans le cadre du mécénat par les Forges du Cap de Pont-Croix et les établissements G2H29 de Bric.

**La croix a donc été posée fin septembre** au cours d'une belle et émouvante cérémonie réalisée dans le cadre du **partenariat national existant entre la SNSM et la SNPB**. Plusieurs personnalités, dont Jacqueline Donval, maire d'Audierne, Marc Pointud, président de la SNPB, Louis Arhan, président de la station d'Audierne et l'amiral Lagane, président de la SNSM ont embarqué sur le canot tous temps « **Amiral Amman** » de la station d'Audierne. Des membres de la SNPB et de nombreux journalistes étaient à bord ainsi qu'à bord de l'embarcation mise à disposition par le Club de Plongée d'Audierne. Bénéficiant de conditions météo idéales, bien qu'une houle résiduelle maintienne aux abords de Tévennec un ressac interdisant le débarquement direct, l'opération a été menée rondement, le temps d'intervention étant limité par un coefficient de marée assez important. Seuls deux membres de la SNPB, dont Thierry Potier, chargé de mission pour Tévennec, et un plongeur de la SNSM ont débarqué en nageant avec le matériel pour effectuer la pose de la croix au même endroit que la précédente. Puis du canot de la SNSM, le père Normant a procédé à sa bénédiction et récité la prière pour les péris en mer. **Une équipe d'ARTE**, présente à bord et en cours de réalisation d'un grand format sur la SNPB, a pu immortaliser ces instants exceptionnels qui contribuent à l'histoire de ce haut-lieu du patrimoine des phares et balises. Désormais la croix blanche de Tévennec domine les eaux agitées du Raz de Sein. Lorsque le soleil luit dessus, elle est visible depuis la pointe du Raz. Un **symbole fort** qui, souhaitons-le, sera celui du renouveau des phares en mer.

Marc Pointud  
président de la SNPB

**Pratique :** Pour en savoir plus sur le projet Tévennec voir le site [www.pharesetbalises.org](http://www.pharesetbalises.org)

**Contact mécénat :** M. Christophe Huet, chargé de mission (adresse sur le site).

« 360° GEO » grand format consacré à la SNPB et les phares passera sur **Arte** vers la fin janvier 2013.

La date exacte sera indiquée sur le site quelque temps avant.

**Enfin MERCI** à tous les pêcheurs plaisanciers qui nous ont adressé et continuent de le faire des fiches d'observation (voir sur le site). Cette contribution de chacun est essentielle pour suivre au plus près l'état du patrimoine des phares et balises.

**PÉTITION NATIONALE POUR L'ORGANISATION DE LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE MARITIME EMBLÉMATIQUE DES PHARES ET TOURELLES  
EN MER ET LE MAINTIEN DE LEUR FONCTION DE SIGNAL LUMINEUX.**

Tous les amoureux des phares signeront la pétition nationale  
en faveur du patrimoine des phares et tourelles en mer.

Pour accéder à la pétition, aller sur la page d'accueil du site

[www.pharesetbalises.org](http://www.pharesetbalises.org)

N'oubliez pas de faire connaître cette pétition :  
tout le monde maritime est concerné !

Le Secrétariat National - B.P. 20 - 29770 AUDIERNE  
SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES

Fédération Nationale du Patrimoine des Phares et Balises

Association Loi 1901 du 01/11/02

Siège social à 75013 Paris

[www.pharesetbalises.org](http://www.pharesetbalises.org)

Coup de Coeur 2012 du Cluster Maritime Français